



## Président salarié d'une société tiers

Par **MaxTartar**, le **28/09/2014** à **22:56**

Bonjour,

Je actuellement salarié d'une société privée et je souhaite, avec l'accord de ma direction, créer ma propre société pour lancer une activité en parallèle de mon activité salariée.

J'hésite entre la SARL ou la SAS. Quoiqu'il en soit, je serai Président ou gérant de cette société et je souhaite éviter de payer le RSI car je conserverai mon activité salariée et donc, ma couverture sociale et mon assurance chômage.

Sachant que je serai majoritaire dans ma future société, quelle est la meilleure forme juridique à choisir ?

Je vous remercie pour votre aide.

Bonne soirée.